

Ministère

de

l'Intérieur.

6. Division

Compt. général

3. Bureau.

Extrait d'une expédition
du Compt. des recettes
et dépenses de l'École
française de Rome pour 1818,
diffinitivement arrêté.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous adresser une expédition
de votre compte des recettes et dépenses de l'École p. 1818
que je viens d'approuver et d'arrêter définitivement, de la
manière suivante, savoir:

La Recette se composant du produit net des revenus
de l'Académie et des 100 mille francs et ordonnances
sur le Trésor pour son service à _____ 94,335.12.

Et la Dépense comprenant l'excédant
de celle du Compt. précédent et la totalité des
réparations extraordin. de 1817 acquiescées _____ 113,685.22.

D'où résulte encore un excédant de
Dépense de _____ 19,462.10

que vous imputez sur les fonds de 1819 et que vous
reportez à votre Décharge au Compt. de cet exercice
en même temps aussi que vous devez y porter en recette les
3500. que vous avez recue au delà des 100000. et les
6286.41 pour frais de banque que vous avez dû recevoir
encore ou compenser avec M. Colonna sur ses versements
en 1819. C'est comme si vous aviez été débiteur dans
le présent compte de 109,786.41 montant des
versements que vous ont été faits et des frais et
crédits de 6286.41 pour ce dernier, suivant le
complet de ce Banquier à l'appui du rond.

J'ai remarqué en outre que la différence
de 25,73 de ce résultat au rond ne provient que de
rectifications pour erreurs dans le calcul des fractions
et d'une omission à rond préjudicé dans la dépense
concernant le Jardin.

Aux deux ordonnances de chacune 2000.
précédent, expédiées sur 1819, il s'en joint une
autre de 30469.15 que j'ai fait expédier le
19 Août 1819 dans laquelle se trouvent compris
les 2469.15 sur la Caisse de retour, qui sont

à M. le Directeur de l'École française
des Beaux Arts, à Rome.

634

pour être dès à présent établie au crû de ce compte et continuer à
le suivre sans rendre responsable envers le Crû en rien remittant
chaque année la situation ainsi que tout renché de la faul.

L'Académie restant toujours devoir aux parnas
qui ont été fait par la banque de Rome c'est encoire un
deficit à couvrir et je ferai en sorte que cela soit immédiate
après avoir épuisé le Crû de 100,000. accordé pour
ceux Amis.

L'Ordonnance de complément se en être incessamment
exécutée, mais je rends recommandation expressément à présent
chez M. Corlonia le fonds nécessaires au service de
l'Académie et le 31 69. 18 pour la Caisse des retours, de
régler avec lui sur ce crû de afin d'établir entre ses comptes
et le Crû une concordance parfaite pour les recettes et de
faire disparaître des notes tout ce mouvement d'anticipation
d'un excédent sur l'autre et ce rapport d'excédent de
dépense qu'on pourrait attribuer à une situation de gêne
d'embaras dans les charges particulières de l'Académie
tandis que ces excédents de dépenses ne sont qu'un
aujourd'hui que le résultat de ses dettes payées, de
fait de banque et principalement de la perte extrême de
de 1817 à 1818 suite change que les circonstances ont déjà dû
ramener au pair depuis ce crû épuisé.

L'Ordonnance de complément du Crû de de
du 20 de ce mois et promette encaissée dans au Crû
de M. Corlonia dans le Crû de de de
de 20080. 85.

J'ai l'honneur, Monsieur de vous offrir
l'assurance de ma considération
de Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
le Comte de Castiglione